

REGLEMENT BOULIEU TRAIL – 13^{ème} EDITION

1. Les Courses

L'association « Boulieu Trail » organise le vendredi 4 octobre et samedi 5 Octobre 2024 des courses à pied.

avec plus de 90% du parcours qui se font sur des chemins :

Courses	Distances	Dénivelés	Catégories éligibles	Heure de départ	Lieu du départ
La Madone Nocturne	9km	D+ 310m	Cadets 16 ans -17 ans à masters 20ans et plus	Vendredi 4 oct 20h	Boulieu salle Polyvalente
Les Mines	72km	D+ 3630m	Espoirs à masters 20ans et plus	Samedi 5 oct 8h	Boulieu salle Polyvalente
La Mer de glace	36km	D+1510m	Espoirs à masters 20ans et plus	Samedi 5 oct 9h30	Boulieu salle Polyvalente
La Croix chirol	18 km	D+ 720m	Juniors 18-19ans à masters 20 ans et plus	Samedi 5 oct 14h30	Boulieu salle Polyvalente

La Madone	9km	D+ 310m	Cadets 16 ans -17 ans à masters 20ans et plus	Samedi 5 oct 15 h	Boulieu salle Polyvalente
Octobre Rose	5km		Cadets 16 ans -17 ans à masters 20ans et plus	Samedi 5 oct 15h30	Boulieu salle Polyvalente

CHALLENGES	9 NOCT + 9 KM		Cadets 16 ans -17 ans à masters 20ans et plus	VENDREDI 4 oct 20H SAMEDI 5 oct 15h	Boulieu salle Polyvalente
------------	---------------	--	---	--	---------------------------

CHALLENGES	9 NOCT + 17 KM		Juniors 18-19ans à masters 20 ans et plus	VENDREDI 4 oct 20H SAMEDI 5 oct 14H30	Boulieu salle Polyvalente
------------	----------------	--	---	--	---------------------------

Retrait dossard :

Vendredi 4 octobre de 17h a 19h30 salle polyvalente de Boulieu les Annonay,

Samedi 5 octobre de 6h 30 jusqu'à 30 minutes avant votre course salle polyvalente de Boulieu les Annonay

Courses enfants :

10h45 : départ des enfants (400m - de 5 à 8 ans)

11h00 : départ des enfants (800m - de 9 à 11 ans)

Les courses enfants se font sans inscriptions ni classements et sous la responsabilité des parents.

Les tracés et profils sont disponibles sur : <https://www.boulieutrail.fr/>

2. Conditions de participation

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire

• **par les participants à l'organisateur :**

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées);

•

- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :

- Fédération des clubs de la défense (FCD),
- Fédération française du sport adapté (FFSA),
- Fédération française handisport (FFH),
- Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
- Fédération sportive des ASPTT,
- Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
- Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
- Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP);

• **ou d'un PPS valable 3 mois**

- **Cher(e)s Président(e)s de Club, Chers organisateurs, En application de la loi du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France et de son décret d'application du 22 juin 2022, la Fédération Française d'Athlétisme, sur avis de sa Commission médicale, a décidé de remplacer l'exigence de fourniture d'un certificat médical d'absence de contre-indication, par un parcours éducatif et d'information sur les risques liés à la santé dans la pratique de l'athlétisme, appelé « Parcours de prévention santé » (ou « PPS »). Déjà applicable à tous les licenciés majeurs de la FFA depuis septembre 2023, cette obligation vient s'appliquer aujourd'hui à tous les pratiquants majeurs souhaitant s'inscrire à une course qui devront ainsi satisfaire au Parcours de Prévention Santé dans les trois mois avant la manifestation concernée. Ce PPS sera disponible sur la plateforme en ligne de la**

FFA. En conséquence, vous trouverez, ci-joint, le Règlement des manifestations running 2024 adapté à ces nouvelles dispositions. À noter que conformément à la loi, la réglementation n'a pas été modifiée pour les mineurs qui doivent toujours présenter une licence valide ou effectuer un questionnaire de santé (avec, le cas échéant, présentation d'un certificat médical).

Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

Pour les mineurs, une autorisation des parents est nécessaire.

Ces documents doivent être remis au plus tard lors du retrait des dossards

3 Droit d'inscription

Un lot est offert aux 500 premiers inscrits sur les courses adultes et sera remis le jour de la course avec les dossards.

Le nombre d'inscrits est limité à **1000 concurrents** toutes courses confondues.

Courses	Prix avant le 10 septembre 2024	Prix après le 10 septembre 2024	Clôture des inscriptions
Les Mines (72km) <i>(lot, ravitaillements)</i>	65€	72€	Le 03 Octobre 2024 (internet) jusqu'à minuit
La Mer de glace (36km) <i>(lot, ravitaillements)</i>	36€	40€	Le 03 octobre 2024 (internet) jusqu'à minuit
La Croix chirol (18 km) <i>(lot, ravitaillements)</i>	18€	20€	Le 03 octobre 2024 (internet) jusqu'à minuit
La Madone (9 km) <i>(lot, ravitaillements)</i>		10€	Le 03 octobre 2024 (internet) jusqu'à minuit
La Madone Nocturne (9 km) <i>(lot, ravitaillements)</i>		10€	Le 03 octobre 2024 (internet) jusqu'à minuit

Octobre Rose (5 km) (ravitaillements)		5€ minimum	Possibilité de s'inscrire sur place juste pour ce parcours
Les challenges 9kms+9kms : 15€ 9kms+18kms : 22€ (ravitaillements)	15€ 22€		S'inscrire au challenge avant le 10 septembre

4 Matériel obligatoire

Pour les Mines : Couverture de survie. , sifflet , réserve alimentaire, réserve d'eau, coupe-vent, gobelet, téléphone chargé. Les bâtons sont autorisés. Frontale obligatoire .

Pour La Mer de glace :

Couverture de survie. , sifflet , réserve alimentaire, réserve d'eau, coupe-vent, gobelet, téléphone chargé. Les bâtons sont autorisés.

Pour la croix chirol :

Couverture de survie. , sifflet , réserve alimentaire, réserve d'eau, coupe-vent, gobelet, téléphone chargé. Les bâtons sont autorisés.

Pour la Madone :

Réserve d'eau.

Pour la Madone Nocturne :

frontale . Réserve d'eau.

Pour toutes les courses :

Les concurrents doivent porter leurs dossards visibles , pendant la totalité de la compétition. Les épingles ne sont pas fournies par l'organisation.

5 Ravitaillements

Courses	Ravitaillements
Les Mines	Mer de glace + Monchal + Point d'eau au grange + Chirol + point d'eau saint marcel + Ternay + Point d'eau a samoyas + Arrivée
La Mer de glace	Mer de glace + Chirol + Arrivée
La croix chirol	Croix chirol + Arrivée
La Madone	Point d'eau a samoyas + Arrivée

La Madone nocturne	Point d'eau a samoyas + Arrivée
Octobre Rose	Arrivée

6 Limites horaires

Barrières horaires parcours
<p>Les mines 70km d+3450m départ 8h Mer de glace km 12 d+470 2h barrières 10h Monchal km 22,5 d+1333 3H45 barrière 11h45mn Point d'eau km 33.5 d+1944 sans barrière horaire Chirol km 40.7 d+2450 7H20 barrière 15h20mn Ternay km 58 d+3150 10h33 barrière 18h33mn Samoya km 63 d+3450 11H51 barrière 19h51mn Arrivée km 68 12h41 barrière 20h41 Soit une moyenne totale de 5.33kmh pour l'intégralité</p>
<p>Mer de glace 36km d+1510m départ 9h30 Mer de glace km 12 d+470 2H barrière 11h30 mn Chirol km 24 d+1360 4h15barrière 13h45 mn Arrivée km 34 6h15 barrière 15h45 mn Soit une moyenne totale 5.44kmh</p>
<p>Croix chirol 17km départ 14h30 d+720m Chirol km 8.5 d+580 4h maxi pas de barrière horaire Soit une moyenne de 4.25kmh</p>
<p>La madone 9km départ 15h d+310m Pas de barrière horaire 2h maxi Soit une moyenne de 4.5kmh</p>
<p>La madone Nocturne 9km départ 20h le 04/10/2024 d+310m Pas de barrière horaire 2h maxi Soit une moyenne de 4.5kmh</p>

7 Abandon

Sauf en cas de blessure, les coureurs doivent rejoindre le point de contrôle offrant une solution de rapatriement (signalés par un pictogramme sur les cartes des parcours). Ils doivent en informer le responsable de poste qui annulera son numéro de dossard.

Les médecins présents sur les postes de ravitaillement/sécurité sont habilités à retirer le dossard et mettre hors course, après concertation avec le coureur et le directeur de course.

8 Modification du parcours, des barrières horaires et annulation de la course

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et les emplacements des postes de secours et de ravitaillement, sans préavis. En cas de conditions météo trop défavorables (importantes quantités de pluie et de neige en altitude, forts risques orageux...) le départ peut être

reporté voire la course annulée ; pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours ou de modifier les barrières horaires.

9 Assurances

La responsabilité de l'organisateur et des participants est couverte par la police assurance (MACIF N°13078757).

Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

10 Récompenses

Les lots seront remis lors du retrait des dossards.

Une récompense sera attribuée aux 3 premiers scratchs féminines et 3 premiers scratchs masculins de chaque course.

11 Voies utilisées

La compétition se déroule en très grande partie sur pistes ou chemins en milieu naturel, sur les voies routières non fermées à la circulation. Les concurrents devront impérativement respecter le code de la route en donnant priorité à tout véhicule en circulation sur le parcours.

Interdiction d'être accompagné par un vélo ou tout véhicule à moteur.

12 Sécurité

La sécurité est assurée par un médecin et par Protection civile .

En cas de blessure ou d'accident d'un concurrent, chacun devra porter secours à la victime ou avoir le comportement le plus approprié.

13 Droits à l'image

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

14 Respect de l'environnement

Le coureur s'engage à préserver la nature et à ne jeter aucun déchet tout au long du parcours. Les déchets pourront être jetés aux différents postes de contrôle.

15 Remboursement

Aucun remboursement ne sera effectué. Seul un avoir sera proposé pour une inscription gratuite l'année suivante sur présentation d'un certificat médical accompagné d'un mail de confirmation émanant du Boulieu Trail.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation des courses ou de modification des parcours.

16 Acceptation du règlement

Le concurrent accepte sans réserve le présent règlement.